



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Direction des institutions, de l'agriculture
et des forêts DIAF
Direktion der Institutionen und der Land-
und Forstwirtschaft ILFD

Ruelle de Notre-Dame 2, Case postale, 1701 Fribourg

T +41 26 305 22 05, F +41 26 305 22 11

www.fr.ch/diaf

Seules les paroles prononcées font foi !

AG de l'Interprofession de la Cuchaule AOP

Neyruz, le 1^{er} mai 2019

Allocution de M. le Conseiller d'Etat Didier Castella, directeur IAF

Monsieur le président,
Chers boulangers, pâtisseries, confiseurs, meuniers, producteurs de céréales
Mesdames et Messieurs,
Chers invités,

C'est un grand plaisir pour moi de participer à votre assemblée et de vous présenter les salutations du Conseil d'Etat, quasiment un an à deux jours près après l'obtention officielle de l'AOP de la cuchaule.

La rapidité avec laquelle elle vous a été attribuée prouve que les familles professionnelles sont plus fortes lorsqu'elles unissent leurs efforts pour valoriser leur produit. Producteurs de céréales, meuniers et boulangers, vous avez su vous fédérer pour valoriser un produit phare de la gastronomie fribourgeoise. J'émet le vœu que de nombreux collègues rejoignent ces prochains mois votre Interprofession.

La fédération des compétences et des savoir-faire, c'est la philosophie de ma Direction lorsque nous encourageons les producteurs et transformateurs à s'organiser en filières pour assurer une plus-value à la production agroalimentaire fribourgeoise.

Les filières lorsqu'elles garantissent la qualité, la traçabilité, la typicité, la proximité, ainsi que le respect des animaux et de l'environnement, rencontrent l'adhésion de plus en plus de consommateurs, prêts à payer un peu plus pour un produit sain et de qualité. Nul doute qu'une Cuchaule AOP gagnera toujours la faveur des gourmets face à une brioche safranée à l'huile de palme !

L'organisation en filières, avec une solidarité entre les producteurs et les transformateurs et une répartition équitable de la rémunération entre tous les partenaires, est un instrument efficace pour consolider sa position dans un marché globalisé et très concurrentiel. Je suis convaincu que d'autres producteurs, –les céréaliers ou les producteurs de viande de porc de la région par exemple–, auraient beaucoup à gagner à s'organiser en filière, avec ou sans AOP, comme le préconisent les études Filagro.

L'appellation d'origine protégée est un plus incontestable pour les filières, tant en termes de visibilité pour le consommateur qu'en termes de stabilisation et de structuration d'une branche. Elle offre une forte protection contre les imitations et permet de préserver un patrimoine gastronomique

et culturel grâce au cahier des charges. Elle met en valeur le travail des hommes et des femmes qui perpétuent les gestes ancestraux et les transmettent aux générations futures. Surtout elle crée « un lien fort entre un pays, ceux qui le font vivre et ceux qui en vivent ». Elle soude notre société autour de son héritage et ses valeurs.

Dans un monde globalisé où les consommateurs ne savent souvent pas véritablement comment et avec quoi a été fabriqué le produit qu'ils trouvent dans les étals, la proximité et le terroir sont des atouts. L'expérience montre d'ailleurs que les produits au bénéfice d'une appellation d'origine protégée voient leur production et leur vente augmenter significativement. C'est le cas du Gruyère AOP dont la production a progressé de 17% entre 1999 et 2017.

Les AOP ne doivent toutefois pas être des oreillers de paresse. La qualité doit toujours être au rendez-vous : c'est la condition indispensable pour que les consommateurs fassent confiance au produit. Le prix qu'ils sont d'accord de payer pour cette qualité n'est pas extensible à l'infini. Il faudra veiller à ce que ces produits restent abordables au plus grand nombre et ne deviennent pas des produits de luxe. Je fais confiance à l'Interprofession de la Cuchaule AOP pour y veiller. Le canton de Fribourg a une immense chance de pouvoir compter sur tout un secteur agroalimentaire de très haute qualité, dont vous êtes les acteurs.

C'est sur cette base solide que le Conseil d'Etat a choisi de s'appuyer pour profiler le canton comme leader national de l'agroalimentaire, avec de nombreuses mesures de soutien, dont la promotion des produits du terroir en étroite collaboration avec le terroir Fribourg. Ma direction avec celle de l'économie travaillent par ailleurs en ce moment pour établir une vraie stratégie et un plan d'action cantonal qui doit nous permettre d'atteindre cet objectif.

La concentration annoncée d'Agroscope sur le site de Grangeneuve-Posieux constitue un premier succès important dans cette perspective. À terme, ce sont 650 personnes qui travailleront pour Agroscope sur le campus de Grangeneuve. C'est un signal fort pour nos agriculteurs, nos étudiants, nos entreprises et artisans du domaine agroalimentaire.

Pour terminer, je souhaite remercier toutes les personnes qui œuvrent quotidiennement pour valoriser et défendre ce délicieux pain doré, si chers aux Fribourgeois, qu'est la cuchaule. Vous remercier aussi car vous avez contribué à mon élection au gouvernement, malgré vous peut-être. En effet, ces valeurs de proximité et de qualité que vous portez et dans lequel je me reconnais, je les ai véhiculées en parcourant tout le canton contre vents et marée, de nuit et de jour, par fois par -15°, tout le canton, sur nombre de quais de gare et autres endroits publics en distribuant plus de 2'000 cuchaules aux citoyens. Au final, un résultat inespéré et ma sincère reconnaissance aux producteurs de Cuchaule AOP qui fabriquent non seulement un produit de qualité mais véhiculent également des valeurs chères aux fribourgeoises et fribourgeois.

Merci de votre engagement, plein succès à la cuchaule, à votre interprofession!
Je vous souhaite à toutes et à tous une bonne assemblée !